



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-deux.

Le 1^{er}Décembre à 20h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Montlebon, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 22/11/22

Date d'affichage : 22/11/22

Nombre de membres :

- en exercice : 128
- présents : 36
- votants : 50

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 127
- procurations : 107
- **nombre total de voix exprimées : 234**

Etaient présents avec voix délibérative :

Aurélié BESCHET, Patrick BOISSEIN, Laure BOITEUX, Cédric BÔLE, Martial BOURNEL-BOSSON, David CHATELAIN, Anthony CUENOT, Kévin FADIN, Jean-Pierre FRIGO, Florian GAIFFE, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Lucienne HEMLER, François JACQUOT, Christophe JANIN, Raphaël KRUCIEN, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Anthony MERIQUE, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Roland PERROT, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Dominique RONDOT, Pascal ROUGNON, Charles SCHELLE, Hervé SIMONIN, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMMAIN, François VILLIER.

Ont donné pouvoir :

Marie-Paule BRAND a donné procuration à Charles SCHELLE, Hervé CAGNON a donné pouvoir à Régis LIGIER, Jean-Noël CUENOT a donné procuration à Virgile MARGUET, Pascal DUFFNER a donné pouvoir à Denis LEROUX, Bénédicte HERARD a donné procuration à Florian GAIFFE, Bernard JACQUET a donné procuration à Cédric BÔLE, Christian MOREL a donné procuration à Roland MARTIN, Joëlle MOUGIN a donné procuration à Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT a donné procuration à Gilles ROBERT, Alexandre PANTEL a donné pouvoir à Boris LOICHOT, Manuela RAMBAUD a donné procuration à Roland PERROT, Marcelline VIPREY a donné pouvoir à Anthony CUENOT, Céline VUILLEMIN a donné pouvoir à Pascal ROUGNON, Christelle VUILLEMIN a donné procuration à Jean-Pierre FRIGO.

Madame Catherine ROGNON a été élue secrétaire.

Objet : 2022-44 : programme d'action 2023, investissement

Outre la participation statutaire fixée à 345 000 €, le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté dispose d'une ligne spécifique dédiée aux investissements à destination des Parcs naturels régionaux. Ce programme d'action est concerté avec le Conseil régional et les différents financeurs.

Nous avons opté cette année pour un programme resserré au regard du grand nombre d'actions lancées en 2022 et dont la réalisation est maintenant en cours. Nous avons travaillé dans le double objectif de l'adapter au plan de charge des agents et à la capacité financière du Parc.

Par ailleurs, nous nous devons de proposer un plan de travail réaliste qui sera entièrement engagé dans l'année afin de montrer la cohérence de nos engagements à nos financeurs.

Ce programme est proposé à titre global et chaque action fera l'objet d'un dépôt individuel auprès du Conseil Régional lorsqu'elle sera prête à être déposée.

Les actions retenues sont présentées dans le tableau récapitulatif et dans les fiches action présentées en annexe de la présente délibération.

Le comité autorise :

- **Le président à présenter ce programme d'action en investissement au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté**
- **A solliciter la participation statutaire de 345 000 € au titre de l'année 2023**

Opposition : 0

Abstention : 0

Approbation : 234 voix

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX

